



APPELS A PROJETS

Soutien à la commercialisation des vins sous certification environnementale

La Région Nouvelle-Aquitaine lance un appel à projets spécifique sur la commercialisation.

Du fait des difficultés particulières liées à la crise Covid-19, ce dispositif a pour but d'accompagner la filière viticole sur des actions de commercialisation de vins de Nouvelle-Aquitaine sous certification environnementale.

Le plan en 5 points clés

1. Un objectif ambitieux

Soutenir la commercialisation des vins produits en Nouvelle Aquitaine tout en accélérant la transition agro-environnementale.

2. Des Moyens d'envergure

Un plan de **10 M€** dont **4M€** apportés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

3. Un dispositif tourné vers les entreprises

Une aide directe aux entreprises (ou projets multi-entreprises), sous forme de co-financement à hauteur de 40% par la Région Nouvelle-Aquitaine (60% de reste à charge pour l'entreprise), mobilisable **dès le 1^{er} août** (avec rétroactivité à la date du dépôt) et sur une durée de **3 ans**.

4. Les montants individuels

Le plancher d'aide par projet : 50 000 € HT de dépenses éligibles (soit minimum 20 000 € d'aide).

Le plafond d'aide par projet : 375 000 € HT de dépenses éligibles (soit maximum 150 000 € d'aide).

5. Un périmètre focalisé au service de la création de valeur et de rebond rapide

Les vins éligibles : vins AOC ou IGP de la Nouvelle Aquitaine, certifiés HVE, Terra Vitis, Bio ou en conversion bio.

Les actions éligibles :

- Prospection commerciale (voyages / réceptif)
- Mises en avant / actions de visibilité en magasin (inclus les Médias Enseigne, les actions de merchandising / TG / Prospectus avec jeu concours).
- Salons commerciaux (salons internationaux, salons clients/grossistes) *Les Salons AANA Vinexpo et Prowein bénéficient d'un traitement particulier avec participation de 30% aux frais d'inscription.*
- Animations dégustations et tout ce qui s'y raccroche : déplacements, PLV....*Actions hors périmètre : promotions Prix, ristournes, remises et actions de pure image / publicité.*

Tous marchés, tous circuits dont e-commerce, hors Hard Discount.

Les questions pratiques et administratives

Formulaire ([disponible ici](#)) à remplir et à envoyer à:

Région Nouvelle-Aquitaine - Site de Bordeaux

Pôle Développement Economique et Environnemental

Direction Agriculture, Industries Agroalimentaires et Pêche

14 rue François de Sourdis

CS 81383

33 077 Bordeaux Cedex

Le dossier de demande d'aide doit **également être transmis par mail** à cette adresse plancommercialisationvin@nouvelle-aquitaine.fr.

Les **modalités du plan** disponible sont disponibles en [téléchargement ici](#) ou sur le [site de la Région Nouvelle-Aquitaine](#).

Une enveloppe de **4M€ sur 3 ans** sera donc mobilisée (avec un **1^{er} débloccage de 750 000€ en 2020**).

➤ **Les dates : du 1/08/2020 au 31/07/2023**

1^{ère} session de dossiers à rendre pour le 30/09/2020

2^{ème} session ouverte en novembre 2020 pour les actions 2021

➤ **Les opérateurs éligibles**

- les entreprises de toute taille à jour de leurs cotisations et adhérentes aux Fédérations
- les interprofessions
- les regroupements d'entreprises

➤ **Critères de sélection**

Critères binaires : cotisations à jour, vins certifiés, absence d'aide nationale sur la même assiette.

Critères complémentaires : pérennité du projet (investissements passés, projection future) effet de levier du projet, certifications complémentaires, tailles des surfaces certifiées

Pour le négoce : importance de la structuration /niveau de partenariat amont-aval (de type contractualisation ou partenariat ou autre élément à argumenter).

Vos contacts Région Nouvelle-Aquitaine en cas de question :

1. Service Filières Promotion Qualité Direction de l'Agriculture des IAA et de la pêche - Site de Poitiers
plancommercialisationvin@nouvelle-aquitaine.fr / 05.47.30.34.04 / 05.55.45.17.65

2. Les coordonnées des contacts de la filière (CIVB, Fédérations et ODG) vous seront communiquées ultérieurement.